

L'huitre bio est-elle bio ?

(Plume Citoyenne) L'action de Cohérence et l'engagement de Joel Labbé aux cotés des ostréiculteurs traditionnels pour une huitre née en mer montre qu'il faut se battre et résister à la pression des lobbies qui voudraient favoriser la production industrielle dont la responsabilité dans les nombreuses crises qui ont affectées la profession n'est certes pas prouvée mais est fortement suspectée. Là encore le respect de l'environnement, le maintien d'un cycle naturel des saisons sont des gages de qualité, porteurs de valeur ajoutée et de maintien de l'emploi ainsi qu'en attestent les ostréiculteurs de la ria d'Etel parmi les premiers à adhérer au Réseau Cohérence. Nous relayons ci-dessous le communiqué de l'association Ostréiculteurs Traditionnels.

L'HUITRE BIO EST-ELLE BIO ?

Les réglementations actuelles de l'Union européenne sur la production d'huîtres biologiques prévoient de donner la priorité aux naissains issues d'écloseries et de « tolérer » les naissains d'origine naturelle. Cette situation est jugée inacceptable par l'Association « Ostréiculteur Traditionnel ». En effet, cela est totalement incompatible avec les valeurs de la production biologique et est trompeur pour les consommateurs.

Nous voulons saisir l'occasion de l'évolution en cours des réglementations européennes relatives à la production aquacole biologique pour obtenir l'interdiction de l'utilisation des naissains issues d'écloseries.

A l'occasion de l'Assemblée générale de notre association, nous souhaitons informer le grand public sur nos démarches engagées auprès de la Commission européenne et l'incohérence du label bio existant sur les huitres. En clair, les huitres commercialisées aujourd'hui en bio, issues d'écloseries :

- ne correspondent pas aux valeurs et principes de la réglementation européenne pour la production biologique, ni à ceux de l'IFOAM,
- sont produites selon une technique néfaste pour l'environnement, et en particulier fortement défavorable à la biodiversité,
- ne correspondent absolument pas aux attentes des consommateurs.

« Ostréiculteur Traditionnel » a mobilisé des scientifiques pour étayer son expertise de la réglementation en vigueur. Un rapport détaillé a ainsi été transmis fin 2016 au responsable du programme de recherche européen OrAqua. Sur cette base, nous avons sollicité, en juin 2017, la Commission européenne (Unité B4 Agriculture Biologique, de la Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural).

Nous demandons la réécriture du Règlement européen en vigueur relatif à l'huitre bio afin d'en interdire les naissains issus d'écloserie.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'association [« Ostréiculteur Traditionnel »](#) a été créée en 2007. Elle a pour objet la valorisation et la défense de l'huitre née en milieu non dirigé. Les membres de l'association, ostréiculteurs présents sur les 7 bassins français, s'engagent à produire et commercialiser uniquement des huitres nées en mer.